

CONDITIONS D'ELIGIBILITE AUX DISPOSITIFS

AIDES AUX TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE 2016

plus d'infos sur www.infoenergie65.org/boite-a-outils/aides-financieres

		CREDIT D'IMPOT professionnels RGE	ECO-PRÊT A TAUX ZERO professionnels RGE	SUBVENTIONS ANAH HABITER MIEUX	CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE professionnels RGE	PRÊT A TAUX ZERO ACCESSION PROPRIETE cf. ADIL 64
BATIMENT		résidence principale de plus de 2 ans	résidence principale achevée avant 1990 <i>sauf EcoPTZ "Habiter Mieux"</i>	résidence principale de plus de 15 ans	bâtiments de plus de 2 ans	neuf ou existant
DEMANDEUR	PROPRIETAIRE OCCUPANT	OUI	OUI	OUI condition de revenu	OUI	OUI primo-accession & condition de revenu
	PROPRIETAIRE BAILLEUR	NON	OUI	OUI conventionnement	OUI	NON
	COPROPRIETAIRE	OUI	OUI éco-prêt individuel de chaque copropriétaire ou collectif (syndicat de copropriété)	OUI condition de revenu	OUI	OUI primo-accession & condition de revenu
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE	NON	OUI le logement doit être la résidence principale d'un locataire ou d'un des associés de la SCI	OUI le logement doit être occupé par les associés de la SCI ou mis en location (conventionnement)	OUI	NON
	NU PROPRIETAIRE	NON sauf s'il occupe le logement en tant que résidence principale	OUI co-emprunt possible avec l'usufuitier	NON	OUI	
	USUFRUITIER	OUI	OUI co-emprunt possible avec le nu propriétaire	OUI condition de revenu	OUI	
	LOCATAIRE	OUI	NON	OUI condition de revenu	OUI	
	OCCUPANT A TITRE GRATUIT	OUI	NON	OUI condition de revenu	OUI	

CONDITIONS DE CUMUL DES DISPOSITIFS

AIDES AUX TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE 2016

plus d'infos sur www.infoenergie65.org/boite-a-outils/aides-financieres

	CREDIT D'IMPOT	ECO-PRÊT A TAUX ZERO	SUBVENTIONS ANAH HABITER MIEUX	CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE	PRÊT A TAUX ZERO ACCESSION PROPRIETE
CREDIT D'IMPOT		OUI	OUI subvention à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI
ECO-PRET A TAUX ZERO	OUI		OUI	OUI	OUI
SUBVENTIONS ANAH HABITER MIEUX	OUI subvention à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI		NON	NON sauf si delai supérieur à 5 ans entre les deux attributions
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE	OUI prime à déduire du montant TTC des dépenses éligibles au CI	OUI	NON		OUI
PRÊT A TAUX ZERO ACCESSION PROPRIETE	OUI	OUI	NON sauf si delai supérieur à 5 ans entre les deux attributions	OUI	